Communiqué de presse

Enquête publique relative au projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la baie de Douarnenez

Dès 2008, les communautés de communes du pays de Châteaulin et du Porzay et du pays de Douarnenez ont lancé le projet et la concertation pour la mise en place d'un SAGE sur la baie de Douarnenez. La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon a rejoint le groupe initiateur de cette démarche en 2009. Puis, les différentes collectivités territoriales de la baie de Douarnenez ont été sollicitées par le groupe initiateur pour travailler sur ce projet. Cette réflexion sur la mise en place d'un SAGE a conduit à la création d'une structure porteuse : l'Établissement Public de Gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez (EPAB) le 27 décembre 2011.

Par cette démarche, les élus de la baie souhaitaient renforcer localement l'action territoriale dans le domaine de l'eau. Le SAGE sera un outil politique et juridique pour travailler avec l'ensemble des acteurs locaux à la protection de l'eau et des milieux aquatiques, tout en conciliant le développement des activités économiques.

Tout au long de la démarche d'élaboration du projet de SAGE, diverses instances se sont réunies pour permettre aux acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État…) de se concerter et d'échanger dans le cadre d'un processus de co-construction. La Commission Locale de l'Eau (CLE) composée de 42 membres, joue le rôle de « parlement local de l'eau ». Elle a pour rôle d'élaborer, de suivre et de réviser le SAGE.

Avant d'être approuvé par le Préfet du Finistère, le SAGE doit être soumis à une enquête publique durant laquelle chaque citoyen est invité à donner son avis. **Elle aura lieu entre le 18 avril et le 19 mai 2017 inclus dans les 23 communes du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez** (Argol, Beuzec-Cap-Sizun, Camaret-sur-Mer, Cast, Cleden-Cap-Sizun, Crozon, Douarnenez, Goulien, Gourlizon, Guengat, Le Juch, Kerlaz, Lanveoc, Locronan, Ploeven, Plogonnec, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Pouldergat, Poullan-sur-Mer, Quemeneven, Saint-Nic, Telgruc-sur-Mer).

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier sous format papier dans les mairies des communes concernées, à la sous-préfecture de Châteaulin, ainsi qu'à la préfecture du Finistère, et également sous format numérique en mairie de Douarnenez, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. En même temps que le dossier, un registre est mis à disposition des personnes qui souhaitent y consigner leurs observations ou propositions. Il est également possible de les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Douarnenez – 16 rue Berthelot– 29100 DOUARNENEZ) ou par voie électronique : enquetesagebaiedz@gmail.com

Le public pourra également consulter le dossier en ligne aux adresses suivantes : http://www.sagebaiededouarnenez.org/site/ ou www.finistere.gouv.fr.

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur dans différentes mairie du territoire :

Communes	Dates	Heures
Douarnenez	Mardi 18 avril 2017	09h00-12h00
Crozon	Mercredi 26 avril 2017	14h00-17h00
Plomodiern	Mercredi 3 mai 2017	09h00-12h00
Douarnenez	Samedi 13 mai 2017	09h00-12h00
Plonévez-Porzay	Lundi 15 mai 2017	14h00-17h00
Beuzec-Cap-Sizun	Jeudi 11 mai 2017	14h00-17h00
Douarnenez	Vendredi 19 mai 2017	14h00-17h00

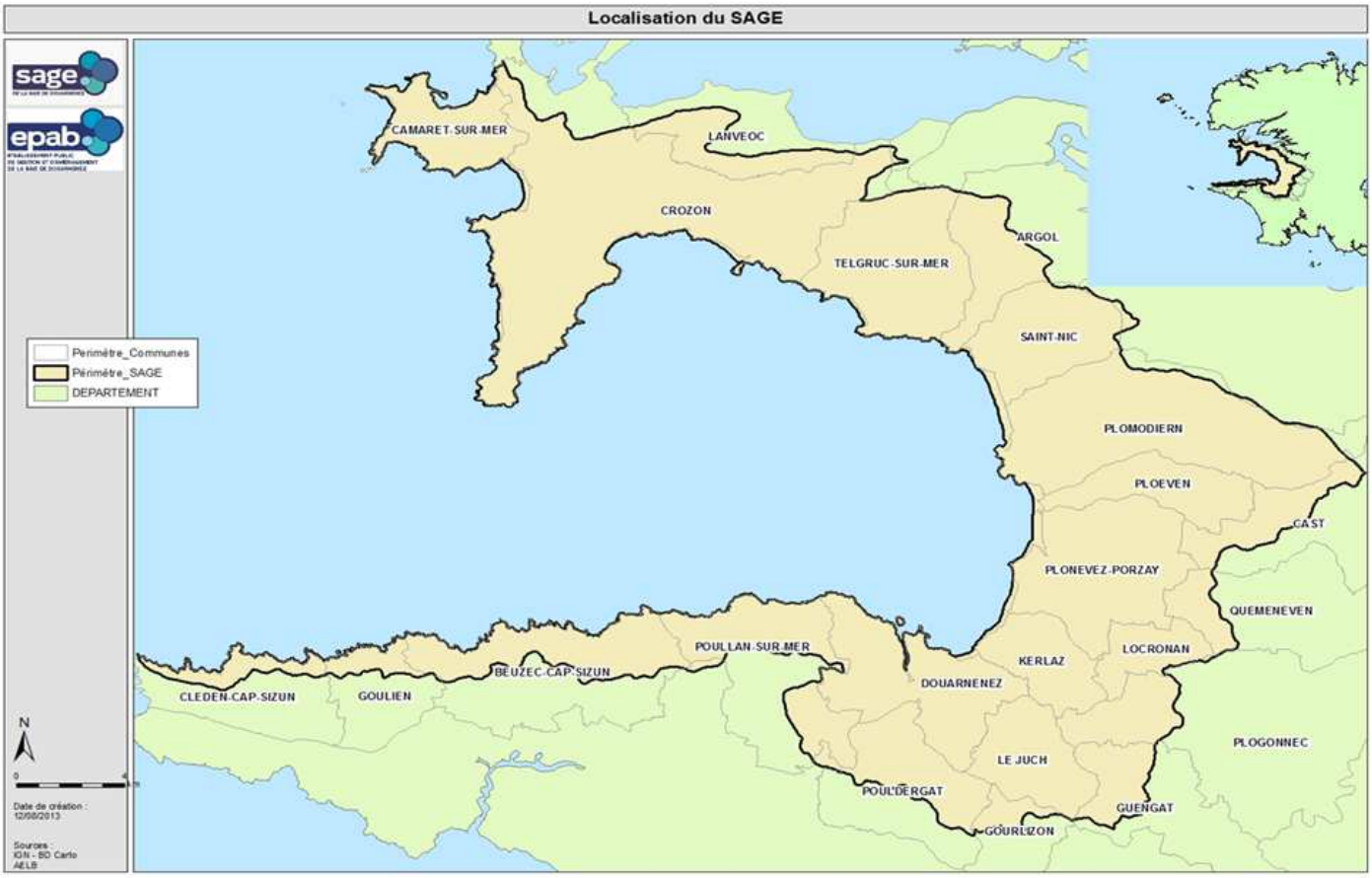

Localisation du territoire du SAGE Baie de Douarnenez

Secrétariat de la CLE :
EPAB
Le Pavillon – La Clarté – 29100 KERLAZ
Tel : 02-29-40-41-30 / Mail : sagebaiedouarnenez@epab.fr